

(Dans le Titre.)

Ligne 1—Retranchez depuis "pour" jusqu'à "de" et insérez, "autoriser les actionnaires."

Ligne 1, page 3—Retranchez depuis "Ouest" jusqu'à "à."

Les dits amendements étant lus une seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements du dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la halle au bois de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill, soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour établir de meilleures dispositions applicables à toute la Puissance du *Canada* concernant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la nomination de gardiens de port à certains ports de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser le transport de l'embranchement de *Windsor* du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* à la compagnie du chemin de fer des Comtés de L'Ouest", auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.